

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09 FÉVRIER 2015

. L'an deux mille quinze, le neuf du mois de février à dix-neuf heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

**Etaient présents :** M. TOURAINE Michel Maire, Mme BAINARD Corinne 1<sup>ère</sup> adjointe, M. SAINT Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme DESFAUCHEUX Sophie 3<sup>ème</sup> adjointe, M. DELYS Frédéric, Mme BOCQUET Nadine, M.M. BIGOT Ludovic, POUGAT Patrick, Mme VACHER Véronique, M. GOSSE Jean-Luc, Mme VANDYSTADT Sophie, M. THENARD Philippe, Mme LESCOILLIER Magali, MM. BESSE David, M. NAULEAU, Mme HERBLOT Marie-Claude, M. LEJEUNE Daniel, Mme FOURNIER Véronique.

**Absents excusés :** Mme MALÉ Angélique (procuration à M. BESSE David), Mme BARCOU Christine (procuration à M. SAINT Pierre), M. BELLIARD Jean-Claude, Mme CHEZIERE Marie-Line (procuration à Mme BOCQUET Nadine).

**Absente :** Mme DUCHESNE Céline.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, M. Ludovic BIGOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2015 à l'approbation des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose qu'une question soit ajoutée à l'ordre du jour :

- Acquisition de terrains situés vers la piscine.

Les élus acceptent de rajouter cette question.

### I) URBANISME

#### A) DECLARATION DE PROJET :

Le Conseil, après délibération, A l'unanimité,

Dans l'intérêt général et pour permettre le développement économique de la Commune,

Vu le Code de l'Urbanisme en vigueur et notamment ses articles L. 123-16, L 129-19, L. 300-2, L. 300-6 et R 123-3,

Vu la délibération du 24 mai 2000 approuvant le POS valant PLU,

**DECIDE** d'engager la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols relative au reclassement de la zone NAa et une partie de la zone NC (contiguë à la zone NAa) section cadastrale ZM, numéros 95, 96, 97, 98 et 99, conformément au Code de l'Urbanisme,

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la signature de tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document,

**DE SOLLICITER** de l'Etat dans les conditions définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales, que la Dotation Générale de Décentralisation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la déclaration de projet,

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au financement de toutes les dépenses liées à cette déclaration de projet.

**D'INFORMER** l'ensemble des intervenants de ce projet.

**CHARGE** monsieur le Maire d'afficher cette délibération pendant un mois et de la publier dans un journal local.

B) ACQUISITION DE TERRAINS :

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

Dans l'intérêt de la collectivité et pour poursuivre le projet d'aménagement,

**ACCEPTTE** de régler la valeur des frais à engager par le propriétaire pour obtenir l'attestation immobilière de propriété.

**CHARGE** monsieur le Maire d'informer le Notaire de cette décision.

**AUTORISE** monsieur le Maire à inscrire la dépense au prochain budget.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

II) FINANCES :

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DES DEPENSES  
INFERIEURES AU PRIX UNITAIRE DE 500 € TTC

Le Conseil,

Où cet exposé,

Après délibération, l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à imputer les biens meubles listés ci-dessous, d'un montant inférieur à 500 euros TTC en investissement en 2015 dans la limite des crédits inscrits au budget.

III) INFORMATION :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le scrutin pour les élections départementales se déroulera les 22 et 29 mars prochains.

Il est nécessaire d'établir les plannings de permanence pour les bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 00.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Maire,**  
**Michel TOURAINÉ**



BAINARD Corinne 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	
SAINT Pierre 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
DESFAUCHEUX Sophie 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	
MALÉ Angélique Conseillère Municipale	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A M. BESSE David
DELYS Frédéric Conseiller Municipal	
BOCQUET Nadine Conseillère Municipale	
BIGOT Ludovic Conseiller Municipal	
DUCHESNE Céline Conseillère Municipale	ABSENTE
POUGAT Patrick Conseiller Municipal	
VACHER Véronique Conseillère Municipale	
GOSSE Jean-Luc Conseiller Municipal	
VANDYSTADT Sophie Conseillère Municipale	
THÉNARD Philippe Conseiller Municipal	
LESCALLIER Magali Conseillère Municipale	
BESSE David Conseiller Municipal	
BARCOU Christine Conseillère Municipale	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A M. SAINT Pierre
BELLIARD Jean-Claude Conseiller Municipal	ABSENT EXCUSE
Mme CHÉZIERE Marie-Line Conseillère Municipale	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A Mme BOCQUET Nadine
NAULEAU Luc Conseiller Municipal	
HERBLOT Marie-Claude Conseillère Municipale	
LEJEUNE Daniel Conseiller Municipal	
FOURNIER Véronique Conseillère Municipale	